



**Rubrique:** Construction, territoire, énergie et transports

**Sous-rubrique:** Demande d'autorisation de construire

**Date de publication:** KABVS 31.07.2025

**Visible par le public jusqu'au:** 31.07.2026

**Numéro de publication:** BA-VS05-0000000649

**Entité de publication**

Canton du Valais - Service de l'agriculture, Kanton Wallis - Dienststelle für Landwirtschaft, Avenue Maurice-Troillet 260, 1950 Sion

## **Amélioration foncière – Art 9 OAS, Grimisuat**

**Office des améliorations structurelles**

Art 9 OAS

**Porteur de projet :**

Cave des Bouquetins SA, Grimisuat

**Projet :**

Construction d'une halle viticole (locaux de transformation et de vente).

**Localisation :**

Commune de Grimisuat, route de Pierrepartz 14, 1971 Grimisuat

**Moyen de droit / Consultation**

En application de l'article 9 de l'ordonnance fédérale sur les améliorations structurelles du 6 novembre 2024, le Service de l'agriculture, Office des améliorations structurelles, examine, en tenant compte d'une éventuelle concurrence d'entreprises dans le périmètre concerné, la possibilité d'octroi d'une aide à l'investissement (contributions publiques et prêt sans intérêt) pour le projet de construction d'une halle viticole avec espace de vente (locaux de stockage, exploitation, rangement et vente).

Le dossier complet, comprenant tous les documents, peut être consulté durant 30 jours auprès du greffe de la commune de Grimisuat, ainsi qu'auprès de l'Office des améliorations structurelles à Châteauneuf-Sion, durant les heures d'ouverture officielles des bureaux.

Seules sont susceptibles de former opposition les entreprises existantes accomplissant les tâches prévues de manière équivalente ou fournissant une prestation de service équivalente à des prix comparables.

Les oppositions éventuelles, selon article 9 OAS, doivent être dûment motivées et envoyées par lettre recommandée, en 2 exemplaires, à l'intention du Conseil d'Etat, à l'adresse de l'Office des améliorations structurelles, case postale 621, 1951 Châteauneuf-Sion, dans les 30 jours dès la présente publication.

**Point de contact**

Canton du Valais - Service de l'agriculture, Kanton Wallis - Dienststelle für Landwirtschaft Avenue Maurice-Troillet 260  
1950 Sion

**Délai de mise à disposition**

Expiration du délai: 29.08.2025